

Documents constitutifs du dossier Crédit Filaha

- Une demande de financement dûment signée suivant le modèle BNA ;
- L'acte de propriété, ou titre de concession ou bail de location du terrain agricole ou tout autre terrain servant à l'activité projetée, publié à la conservation foncière ;
- Le registre de commerce pour les entités économiques, statuts juridiques pour les personnes morales activant dans les filières transformation, stockage et/ou valorisation des produits agricoles ;
- Agrément ou tout autre document autorisant l'entreprise à exercer l'activité ;
- PV de nomination et de délégation de pouvoirs au gérant ;
- Une copie de la pièce d'identité en cours de validité ;
- Un certificat de résidence du domicile permanent ou tout autre document justifiant l'adresse exacte du demandeur ;
- Une copie de la carte d'immatriculation fiscale ;
- Le bilan fiscal et tableaux de comptes de résultats du dernier exercice ainsi que les bilans et tableaux de comptes de résultats prévisionnels établis sur une durée de trois (03) ans pour les entreprises économiques activant dans les filières transformation, stockage et/ ou valorisation des produits agricoles ;
- La facture pro-forma des facteurs de production et/ou équipement objet de la demande de financement ;
- Un devis des travaux d'aménagement et/ou travaux à entreprendre ;



- Une autorisation de consultation de la Centrale des Risques de la Banque d'Algérie.

Outre les documents cités ci-dessus, le dossier est complété par les pièces suivantes, selon l'objet de financement :

– **Pour le crédit d'investissement :**

- Une étude technico- économique, établie par un bureau d'études accrédité par la banque pour les filières transformation, stockage et/ou valorisation des produits agricoles ;
- L'original du certificat négatif d'hypothèque du bien proposé en garantie de date récente (moins de trois mois) ;
- Autorisation des services d'environnement pour les projets qui concerne l'élevage ;
- Agrément sanitaire, en cas de nécessité ;
- Permis de construire en cas de financement des constructions.

– **Pour le crédit d'exploitation :**

- Le plan de production valorisé ;
- Le budget de la trésorerie prévisionnel.